



Les achats et ventes de produits phytopharmaceutiques en Bourgogne-Franche-Comté

En 2017, 5 % des ventes nationales de produits phytopharmaceutiques se font en Bourgogne-Franche-Comté. Elles augmentent moins vite dans la région qu'en France. En termes de quantité de substances actives achetées, la Bourgogne-Franche-Comté se classe 9ème des régions métropolitaines. Les plus gros départements acheteurs sont la Côte d'Or, l'Yonne et la Saône et Loire en raison de la présence de surfaces importantes de grandes cultures et de vignes. La part du glyphosate dans les herbicides a augmenté depuis 2009.

Mis en place à partir de 2008 et révisé à deux reprises, le plan Écophyto a pour objectif la réduction des utilisations, des impacts des produits phytopharmaceutiques, ainsi que des risques liés à l'utilisation de ceux-ci. Fin juin 2018, le Gouvernement s'engage à retirer le glyphosate à compter de fin 2020 pour les principaux usages pour lesquels des alternatives existent et à partir de fin 2022 pour l'ensemble des usages.

La Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D) permet d'établir un état des lieux des ventes et des achats des produits phytopharmaceutiques en France (cf. sources). Les résultats obtenus à partir de ces données et publiés dans ce document concernent les quantités de substances actives contenues dans ces produits et ne prennent pas en compte les co-formulants associés à ces premières et non soumis à autorisation de mise sur le marché.

En 2017, la quantité totale des ventes de substances actives en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 2 746 tonnes, soit 5 % des ventes au niveau national. Comme au niveau national, les plus grosses quantités vendues concernent les herbicides et les fongicides.

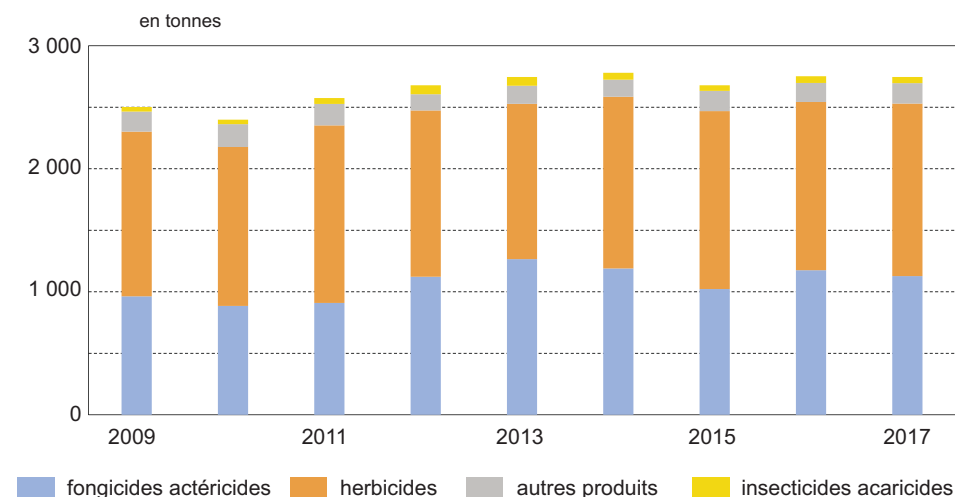
Des moyennes glissantes triennales sont calculées pour dégager des tendances et limiter les effets annuels liés au stockage ou aux aléas climatiques. Ces moyennes sont calculées sur les

périodes 2009-2011 avec 2 492 tonnes en moyenne annuelle et pour 2015-2017 avec 2 725 tonnes en moyenne annuelle. Les ventes ont augmenté de 9,4 % pour la région contre 12 % au niveau national. Dans le même temps la SAU de la région reste relativement stable.

Globalement entre 2009 et 2017 une tendance à la hausse est observée pour les ventes de produits phytopharmaceutiques, quel que soit le type d'usage : fongicides/bactéricides, herbicides, insecticides/acaricides et autres produits. Les ventes de fongicides ont augmenté de près de 20 % (contre 9,4 % au niveau national), contribuant à plus des deux tiers de l'augmentation

globale des ventes. Les pics d'achats de 2013 et 2016 sont toutefois dus à des conditions météorologiques difficiles sur ces années qui ont donné lieu à de très fortes pressions fongiques. Même si leur part dans l'ensemble des produits est plus faible, les insecticides et acaricides augmentent de 33 % entre 2008 et 2017 (multipliés par 2,3 au niveau national). Cette évolution peut être en lien avec la lutte contre la flavescence dorée qui a nécessité des traitements des vignes lors de la découverte d'importants foyers en Saône et Loire et en Côte d'Or fin 2012. Les ventes d'herbicides, plus grosses ventes de produits phytopharmaceutiques, croissent de 5 % et contribuent

Évolution des ventes de substances actives par type d'usage en Bourgogne-Franche-Comté



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

également à la hausse globale des ventes. Les fluctuations sont plus importantes sur les fongicides que sur les herbicides. Cela s'explique par le calendrier de mise en place des produits, les herbicides intervenant davantage sur la période hivernale de façon plus systématique alors que l'utilisation des fongicides, qui se fait surtout à partir de mi-avril, s'adapte aux conditions climatiques du printemps ou de l'été.

Baisse des produits classés «T, T+, CMR»

Les produits phytopharmaceutiques sont classés en différentes catégories de toxicité. Les produits classés « N Organique » et « N minéral » sont des substances dangereuses pour l'environnement. Les substances « T, T+ et CMR » sont des substances dangereuses pour l'homme : toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

En Bourgogne-Franche-Comté, les produits vendus sont pour près de la moitié des produits classés « N Organique », à savoir dangereux pour l'environnement. Ce sont la plupart du temps des herbicides. Leurs ventes ont augmenté entre 2009 et 2017 d'un peu plus de 20 %.

Près d'un quart des produits vendus sont des produits dangereux pour l'homme, classés « T, T+, CMR ». Leurs usages se partagent surtout entre fongicides et herbicides. Leurs ventes sont en baisse depuis 2009 et notamment entre 2016 et 2017 (-17,2 %), suite à l'interdiction de l'isoprotruron, une substance herbicide.

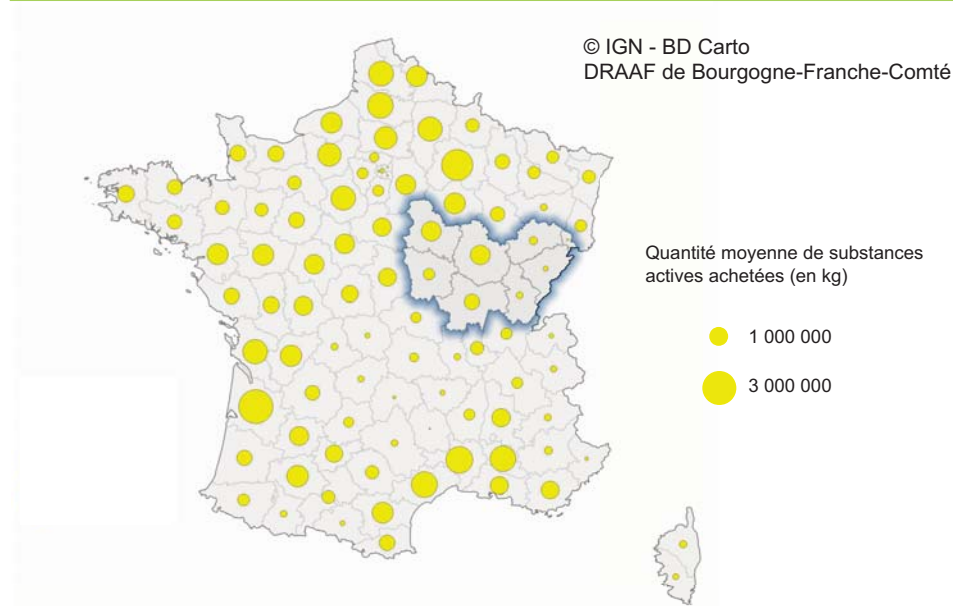
Le quart des achats restants vient des substances classées « autres », ce sont pour 80% des fongicides.

Les ventes de produits phytopharmaceutiques peuvent être réalisées à destination d'autres régions. Si elles permettent de voir des évolutions sur près de 10 ans, elles ne reflètent pas l'utilisation de ces produits.

La Bourgogne-Franche-Comté est la 9ème région acheteuse de substances actives

À partir de 2015, la BNV-D offre la possibilité de consulter de manière fiable les achats de produits phytopharmaceutiques à l'échelle du code postal de l'acheteur. Cela permet une exploita-

Achat de substances actives, en moyenne triennale par département sur la période 2015-2017



Source : BNV-D, données 2015, 2016 et 2017 au code postal acheteur, extraction du 6 juin 2019, base des achats

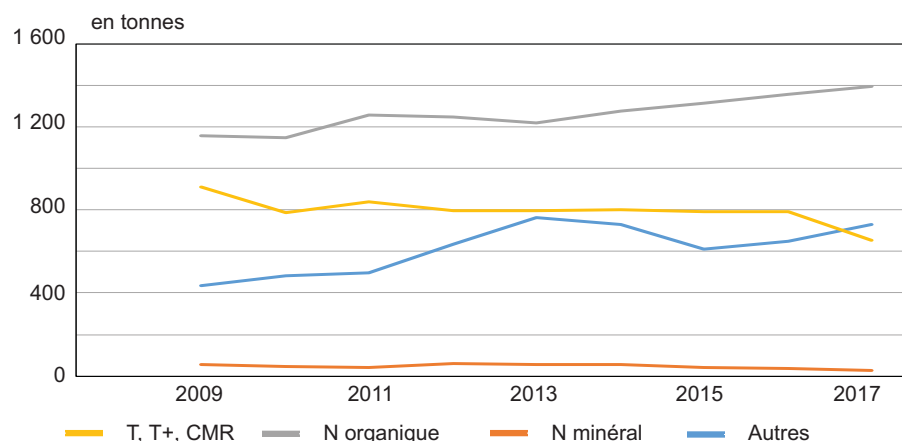
tion des données récentes plus précise à l'échelle des territoires et plus proches du lieu d'utilisation que la base des ventes.

Par rapport aux autres régions, la Bourgogne-Franche-Comté avec 3 469 tonnes de substances actives achetées en moyenne triennale 2015-2017 se positionne au 9ème rang des acheteurs. Ramenés à la surface agricole utilisée de la région, avec 1,4 kg par hectare, elle se classe au 12ème rang des acheteurs sur les 13 régions de France métropolitaine.

La Bourgogne-Franche-Comté est composée de huit départements qui ne sont pas identiques tant en Surface

Agricole Utile (SAU) qu'en pratiques culturales. Ainsi la Côte d'Or et l'Yonne totalisent la plus grande quantité de substances actives achetées avec plus de 1 000 tonnes chacun, soit 60 % des achats de la région (moyenne triennale 2015-2017), mais ce sont également les deux départements qui présentent les plus fortes SAU dédiées aux grandes cultures et à la vigne. La Saône-et-Loire représente 18% des achats de la région, et la Nièvre 10 %. Les départements de l'ex-Franche Comté, légèrement plus petits et plus tournés vers l'élevage de bovins laitiers avec une alimentation à base d'herbe, moins consommatrice en pro-

Évolution des ventes Bourgogne-Franche-Comté 2015-2017 selon le classement de toxicité



Source : BNV-D, extraction de 6 juin 2019, base des ventes

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

duits, n'excèdent pas 5% des achats chacun.

Les quantités de produits achetés peuvent être rapportées à la surface agricole recevant potentiellement ces produits. Ainsi les achats de produits phytopharmaceutiques ramenés à l'hectare de SAU présentent des écarts entre l'Yonne, la Côte d'Or (respectivement 2,5 kg/ha et 2,3 kg/ha) et les autres départements (entre 1,2 et 0,3 kg/ha). Ces deux départements se situent dans le milieu de classement des départements français quant au total d'achats ramenés à la SAU.

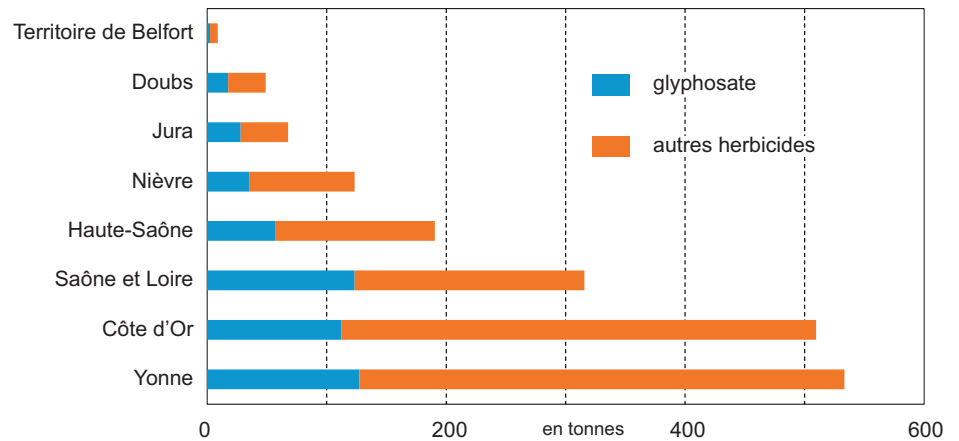
Le glyphosate est l'herbicide le plus acheté dans la région

Près de 1 800 tonnes d'herbicides sont achetés en région BFC, soit le 8ème rang des régions de France métropolitaine. Les principaux départements acheteurs de la région sont l'Yonne, la Côte d'Or, et la Saône-et-Loire avec respectivement 557 tonnes, 521 tonnes et 336 tonnes en moyenne annuelle. Ces trois départements disposent de surfaces agricoles occupées significativement par des grandes cultures et de la vigne.

Le glyphosate est un désherbant total foliaire systémique, à savoir qu'il est non sélectif et est absorbé par les feuilles avec une action généralisée sur la plante. Les produits contenant cette substance sont classés « N Organique » dans la BNV-D, c'est-à-dire qu'ils sont toxiques pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme. Cette substance fait débat depuis de nombreuses années quant à sa dangerosité et son caractère potentiellement cancérigène. La France s'est engagée à sortir du glyphosate fin 2020 pour la plupart des usages, puis totalement d'ici fin 2022, en veillant toutefois à ne pas laisser les agriculteurs sans solution.

Comme en France, le glyphosate est l'herbicide le plus acheté dans la région. En Bourgogne-Franche-Comté, il représente 504 tonnes d'achats en moyenne par an, soit 6 % des achats nationaux de cette substance. Ramenés à la surface hors agriculture biologique, la région se classe au 11ème rang des acheteurs. L'utilisation du glyphosate ces dernières années est en partie liée au développement de l'agriculture de conservation, des semis di-

Quantité d'herbicides (dont glyphosate) achetée par département de Bourgogne-Franche-Comté moyenne 2015-2017



Source : BNV-D, extraction de 6 juin 2019, base des achats

rects et de la mise en place des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et des couverts en interculture en général.

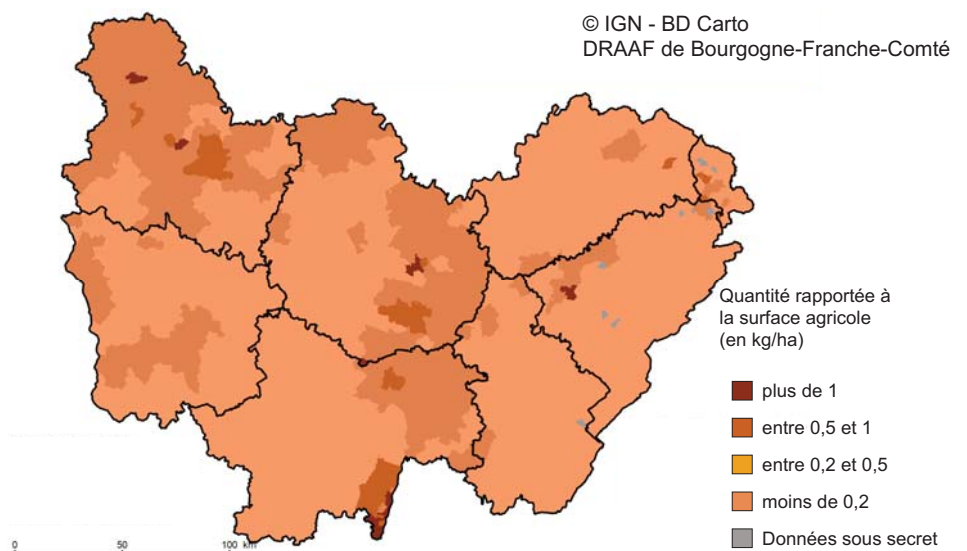
Le glyphosate étant l'herbicide le plus utilisé, les départements les plus acheteurs sont les mêmes que pour l'ensemble des herbicides : la Saône-et-Loire (123 tonnes), la Côte d'Or (112 tonnes) et l'Yonne (127 tonnes). Ramenés à la surface agricole hors agriculture biologique (le glyphosate n'étant pas autorisé en bio), ces achats représentent 0,21 kg/ha en moyenne pour la région, allant de 0,13 kg/ha pour le Territoire de Belfort à 0,33 kg/ha pour l'Yonne. De manière infra-départementale, les

zones d'achats sont principalement les vignobles, puis les zones de grandes cultures et ensuite les zones d'élevages bovins.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques

L'achat de produits phytopharmaceutiques une année donnée et en un lieu donné ne reflète pas forcément l'usage de ceux-ci. Pour disposer d'informations sur la conduite des itinéraires techniques, le ministère de l'agriculture effectue des enquêtes statistiques sur les pratiques en grandes cultures et viticulture.

Quantité d'achat de glyphosate, répartie à la SAU hors agriculture biologique sur la période 2015-2017



Source : BNV-D, extraction novembre 2018 SSP, recensement agricole 2010, Agence Bio Traitements : SDES 2019

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Pas de baisse significative de l'utilisation de produits en grandes cultures en 2014

En grandes cultures en 2014, hors agriculture biologique, la quasi-totalité des surfaces de blé tendre, orge et colza ont fait l'objet d'au moins un traitement. L'indice de fréquence de traitement ou IFT (qui mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne) est un peu inférieur à la moyenne nationale pour le blé tendre et un peu au-dessus pour l'orge et le colza. Il n'y a pas eu de baisse significative entre 2011, 2014 et 2017.

En 2017, l'IFT s'élève à 4,4 pour le blé tendre, en dessous de la moyenne nationale de 5,2. Pour l'orge et le colza, l'IFT est en revanche un peu supérieur

à la moyenne nationale, comme en 2014 : respectivement 4,9 pour l'orge et 6,8 pour le colza (contre 4,4 et 6,5 en France).

En ce qui concerne les herbicides, la quasi-totalité des parcelles s'en voient appliquer. En 2014, la dose moyenne appliquée était inférieure à celle recommandée de 40 % pour le colza, 23 % pour le blé et 25 % pour l'orge. Entre 2011 et 2014, cette utilisation est relativement stable pour les deux céréales et en hausse pour le colza.

Utilisation d'herbicide en baisse en viticulture

Concernant les pratiques culturales en viticulture, le désherbage chimique est très présent dans le vignoble de Bourgogne mais régresse entre 2013 et

2016. 66 % des surfaces reçoivent au moins une fois un herbicide contre 72 % trois ans auparavant. Les surfaces avec désherbage mécanique exclusivement sont en nette hausse pour atteindre un tiers des surfaces. Le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé (près de 60 % des surfaces traitées). L'indicateur de fréquence de traitement pour les herbicides est de 0,8, en baisse depuis 2013. La région se place au 5ème rang national. En revanche l'IFT moyen tous traitements confondus est supérieur à la moyenne nationale en 2016, en partie en raison d'une forte pluviométrie qui a contraint à d'importants traitements fongicides.

Source :

Créée en 2009, la **Banque Nationale des Ventes des distributeurs (BNV-D)** est alimentée par les déclarations des bilans annuels de ventes transmis par les distributeurs aux agences et offices de l'eau. Les données de ventes au code commune des distributeurs existent depuis 2009 et permettent des évolutions sur près de 10 ans. Toutefois, les ventes régionales peuvent être réalisées à destination d'autres régions. Depuis 2015, le code postal de l'acheteur professionnel est également connu. Les achats régionaux peuvent être réalisés auprès de distributeurs d'autres régions. Leur montant est un indicateur plus proche du lieu d'utilisation mais ne retranscrit pas forcément la quantité appliquée sur une période donnée ni le lieu exact d'utilisation. Les produits peuvent en effet être stockés et les achats sont rattachés au code postal du siège d'exploitation et pas précisément aux parcelles sur lesquelles les produits sont appliqués.

Les produits phytopharmaceutiques en BFC en quelques chiffres (moyenne triennale sur la période 2015-2017) :

Quantité totale de substance active (SA) vendue :
2 725 tonnes, 5 % des ventes nationales
Quantité totale de SA classées « T, T+, CMR » vendue :
745 tonnes, - 17,2 % entre 2016 et 2017
Quantité totale de SA achetée :
3469 tonnes - 9ème rang national
Quantité totale de SA achetée / SAU en moyenne :
1,4 kg/ha, 12ème rang national
Quantité totale de substance herbicide achetée :
1 799 tonnes, 8ème rang national
Quantité totale de glyphosate achetée :
504 tonnes, 9ème rang national

Pour en savoir plus :

« Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France », commissariat général au développement durable, SDES, avril 2019.
« Des pratiques alternatives pour réduire l'usage des produits phytosanitaires », Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°41 Juillet 2018
« Le désherbage chimique des vignes en baisse dans le vignoble de Bourgogne », Agreste Bourgogne-Franche-Comté n°62 Juillet 2019.
« Pratiques culturales en grandes cultures 2017 », Agreste Chiffres et données, juin 2019
« Résultats de l'enquête PKGC 2017 », Agreste Bourgogne-Franche-Comté, à paraître.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Pierre Froissart, Éric Seguin (SRISE), Benoît Gallien (SRAL)
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2019



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr